



**EXTRAIT DE REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Séance du 28 Novembre 2023

Délibération n°2

Objet : Avenant d'annulation à la convention APL de la RPA "Chavanelle", sis 40 rue Pointe Cadet à Saint-Étienne – Approbation.

Étaient présents :

M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, Mme Christel PFISTER, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, M. Henry DUPOIZAT.

Avaient donné pouvoir :

M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU, Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à M. Jacques DREVON.

Absents / Excusés :

M. Jean GOYET, M. Philippe CESANA.

Vu

-le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment son article R 123-20 ;
-la convention APL n°42-2-09-87-79-297-1444 conclue le 06 Juillet 1987 portant sur la résidence de personnes âgées "Chavanelle",

Considérant

Le conseil d'administration du CCAS a acté la fermeture de la résidence de Chavanelle, située au 40 rue Pointe Cadet à Saint-Étienne, le 12 septembre 2023. Le transfert des résidents a été intégralement réalisé, majoritairement vers la résidence autonomie des Camélias.

C'est le CCAS de Saint-Étienne qui en actuellement gestionnaire de la résidence de Chavanelle, dont Alliade Habitat est le propriétaire.

L'avenant d'annulation à la convention APL de la RPA "Chavanelle » a pour objectif de dénoncer la convention APL, celle-ci devenant caduque.

Il s'agit d'un avenant tripartite à intervenir entre l'État, Alliade Habitat et le CCAS de Saint-Étienne.

**l'Assemblée Délibérante :**

- approuve les termes de l'avenant n°1 à la convention APL de la Résidence pour Personnes âgées "Chavanelle",
- autorise Monsieur le Vice-Président à signer ledit avenant dont un exemplaire sera joint au dossier.

Vote à main levée : nombre de voix : - POUR : 14
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 1

Détail des votes :

- Pour : M. Frédéric DURAND (Vice-Président), Mme Nicole AUBOURDY, Mme Catherine ZADRA, M. Thierry NITCHEU, M. Daniel BOURDELIN, M. Charles-Henri SCHMIDT, M. Jacques DREVON, Mme Marie-France LIVEBARDON, M. Henry DUPOIZAT, M. Gaël PERDRIAU (Président) ayant donné pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY, M. Charles DALLARA ayant donné pouvoir à M. Frédéric DURAND, Mme Marie-Eve GOUTELLE ayant donné pouvoir à Mme Catherine ZADRA, M. Jean-Pierre KOTCHIAN ayant donné pouvoir à M. Thierry NITCHEU, Mme Huguette GUILHOT ayant donné pouvoir à M. Jacques DREVON.

- Abstention : Mme Christel PFISTER.

- Contre : néant.

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président du C.C.A.S.**

Frédéric DURAND